

2011_B077

OBJET : Institution - Relations internationales - Attribution de subventions aux associations

Le 1^{er} avril 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à Puyricard sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 25 mars 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du Bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, membre du Bureau, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Ste-Réparate - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DRAOUZIA Dahbia, membre du Bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint Esteve Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARCON Jacques, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GARDIOL Philippe, membre du Bureau, Vitrolles - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du Bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint Marc Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MORBELLI Pascale, membre du Bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc Bel Air - PIERRON Liliane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint Paul lez Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du Bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du Bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du Bureau, Aix-en-Provence

Excusé(e)s avec pouvoir :

DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse, DI CARO Sylvaine, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD DESNUELLE Marie-Pierre, LARNAUDIE Patricia, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard, LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane, PERRIN Jean-Marc, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis

Excusé(e)s :

CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence, CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet, LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence

Monsieur Claude FILIPPI donne lecture du rapport ci-joint.

Relations Internationales et Coopération Décentralisée

01_01_INSTIT_010411

BUREAU DU 1^{ER} AVRIL 2011

Rapporteur : Monsieur Claude Filippi

Objet : Relations Internationales - Attribution de subventions aux associations

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la coopération décentralisée, sept associations du territoire communautaire intervenant dans le champ de l'international, ont sollicité la Communauté du Pays d'Aix pour soutenir des projets destinés aux populations en difficulté.

Exposé des motifs :

La Communauté du Pays d'Aix a une compétence de principe à exercer des actions de coopération décentralisée dans tous ses domaines de compétences obligatoires, optionnelles ou facultatives qui lui sont dévolus par la loi ou par ses statuts.

L'intervention de notre communauté en matière de coopération décentralisée concerne essentiellement des actions qui participent au rayonnement et à l'essor de notre territoire.

01_01_INSTIT_010411

C'est dans ce cadre que s'inscrit le soutien aux associations.

Cette année, plusieurs associations ont sollicité la C.P.A. pour une participation financière directe à leur projet à l'international.

La commission de pilotage « Relations internationales », réunie le 18 février 2011, a donné un avis favorable aux demandes ci-après détaillées, pour un montant total de 39 500 euros.

ASSOCIATION « JOIE ET PARTAGE »

Cette association réalise des missions de développement dans les pays les plus déshérités, notamment par la récupération et la redistribution d'effets vestimentaires, de matériels scolaires et informatiques en faveur des personnes dépourvues de moyens financiers.

Leur projet 2011, objet de la demande de subvention, prévoit, en collaboration avec l'ONG « Planète Urgence », de renforcer les capacités en gestion administrative et financière du centre d'accueil, d'éducation et de promotion de l'enfant dans le village de Natitingou au BÉNIN par la mise en place de modules de formation spécifiques.

Pour mener à bien son projet, cette association sollicite une aide financière de la Communauté à hauteur de 1 500 euros, soit 65% du budget de l'action.

La Commission de pilotage propose de fixer le montant de la subvention à 1 500€.

ASSOCIATION « LIBERE TON GENIE POUR L'AFRIQUE »

Cette association qui a pour but de participer à des actions de développement socio-économique et sanitaire au BURKINA FASO, contribue depuis 1997 à l'amélioration des conditions de vie et d'éducation dans le Canton coutumier de Toleha situé dans le Nord du pays, région pré-sahélienne de savane sèche, particulièrement pauvre.

Son projet 2011 concerne la construction d'une classe supplémentaire dans l'école de Lemesré alimentée par l'énergie solaire ainsi que la construction d'équipements sanitaires et de logements destinés aux instituteurs. Par ailleurs, deux forages seront réalisés de façon à permettre l'adduction en eau potable.

Cette association sollicite un soutien financier de 6 000 euros.

La Commission de pilotage propose de fixer le montant de la subvention à 5 000€, soit 5,8% du budget de l'action.

ASSOCIATION VENTALILI

Cette association a pour but de développer des échanges solidaires et culturels entre la commune de Ventabren, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix et Tanlili au BURKINA FASO.

Le projet 2011 doit permettre de poursuivre et de terminer les équipements de base du village de Ventalili de façon à faciliter la vie quotidienne de la population locale en les équipant de moyens adaptés au transport de l'eau domestique et en cuiseurs à bois économes. Par ailleurs, ils souhaitent réaliser l'irrigation du jardin de la Coopérative Féminine et organiser une campagne de prévention du paludisme.

L'association sollicite une participation financière de la Communauté de 5 000 euros, soit 25% de l'action, à laquelle la Commission de pilotage a répondu favorablement.

ASSOCIATION « HYDRAULIQUE SANS FRONTIERES MEDITERRANEE »

Cette association aide les pays du Sud à réaliser des projets d'approvisionnement en eau potable, d'irrigation ou d'assainissement, et propose un appui technique et organisationnel pour l'étude et l'exploitation durable des installations de développement.

En 2011, elle se propose d'intervenir à El Holia au MAROC pour participer à la réalisation de l'assainissement des effluents liquides de cinq villages de l'Anti-Atlas, en partenariat avec l'association locale de développement Alheir.

Cette action sera complétée par de la formation à destination des équipes de maintenance locales et d'actions de sensibilisation de la population à la protection de l'environnement.

Pour réaliser son projet, l'association sollicite une aide financière de la Communauté d'un montant de 20 000 euros.

La Commission de pilotage propose de fixer le montant de la subvention à 10 000€, soit 4% du budget de l'action.

**ASSOCIATION « SOLIDARITE ARCHITECTURE &
ENVIRONNEMENT »**

Cette association a pour objectif d'apporter aux populations défavorisées les moyens nécessaires à leur autosuffisance dans les domaines de la santé, de l'éducation et du développement par la réalisation d'équipements tels que dispensaires, écoles, adductions d'eau, assainissement.

En 2011, elle souhaite réaliser l'assainissement des écoles de la commune rurale de Ampefy à MADAGASCAR par la construction, en association avec plusieurs acteurs locaux, de blocs sanitaires dans toutes les écoles de la commune de façon à réduire les maladies d'origine hydrique qui touchent la population locale, et plus particulièrement les enfants, par manque d'hygiène.

Pour ce faire, l'association sollicite une participation financière de la Collectivité à hauteur de 15 000 euros.

La Commission de pilotage propose de fixer le montant de la subvention à 3 000€, soit 4% du budget de l'action.

« ASSOCIATION « RAFFIERKRO »

Créée en 1994, cette association a pour but de favoriser le développement durable et communautaire de cinq villages africains (COTE D'IVOIRE) dont un de lépreux, par les moyens sanitaires, économiques et éducatifs appropriés.

En 2011, cette association projette la réalisation de l'alimentation en eau potable du village de Kro-Kankro, par la réalisation d'un forage et l'installation d'une pompe ainsi que la construction de bâtiments à usage éducatif et locatif à destination des enseignants.

Pour mener à bien son projet, cette association sollicite une aide financière de la Communauté de 10 000 euros.

La Commission de pilotage propose de fixer le montant de la subvention à 5 000€, soit 5,6% du budget de l'action.

ASSOCIATION « LES AMIS DE LA POUPONNIERE VIVRE ENSEMBLE MADESAHEL »

L'association a pour but de rechercher, promouvoir, favoriser et mettre en œuvre toutes les actions propres à réaliser des interventions humanitaires au profit de la pouponnière de M'Bour au SENEGAL et plus largement de l'enfance dans la souffrance, la malnutrition ou victime de catastrophes naturelles.

Dans le but de procurer de l'eau de qualité aux 210 enfants accueillis dans la pouponnière, cette association a pour projet de faire effectuer un forage profond équipé d'une pompe solaire et de filtres à sable et filtres UV.

Pour mener à bien son projet, cette association sollicite l'intervention financière de la Collectivité pour 10 000 euros soit 66% du budget de l'action, à laquelle la Commission a répondu favorablement.

Numéro guichet unique	Association	Action	Montant accordé en 2010	Montant sollicité en 2011	Budget de l'action	Montant 2011 proposé par la commission thématique
013	JOIE ET PARTAGE	Renforcement en gestion administrative et financière du centre d'accueil, d'éducation et de promotion de l'enfant à Natitingou (BÉNIN)	0	1 500	2 300	1 500
043	LIBERE TON GENIE POUR L'AFRIQUE	Aide au développement en faveur de la population rurale du canton de Toleha (BURKINA FASO)	0	6 000	85 930	5 000
282	VENTALILI	Poursuivre les équipements de base dans le village de Tanlili au (BURKINA FASO) accompagné d'une campagne de lutte contre le paludisme	5 000	5 000	20 000	5 000
396	HYDRAULIQUE SANS FRONTIERES	Assainissement des effluents liquides de cinq villages de l'Anti-Atlas (MAROC) et réalisation de réseaux d'assainissement	0	20 000	255 000	10 000
243	SOLIDARITE ARCHITECTURE ET DEVELOPPEMENT	Assainissement des écoles de la commune rurale de Ampefy	0	15 000	74 900	3 000
059	RAFFIERKRO	Alimentation en eau potable par forage et installation d'une pompe du village de Kro-Kaankro (COTE D'IVOIRE) et construction de logements pour les enseignants de l'école communale	10 000	10 000	89 279	5 000
229	AMIS DE LA POUPONNIERE VIVRE ENSEMBLE MADESAHEL	Alimentation en eau potable de la pouponnière par forage et installation d'une pompe équipée de filtres	0	10 000	15 000	10 000
TOTAL						39 500

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Bureau Communautaire 2005-B086 du 08 avril 2005 relative aux modalités de paiement des subventions

VU la délibération 2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 donnant délégation au Bureau d'approuver le versement de subventions n'excédant pas 150 000 €

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution pour un montant global de 39 500 € des subventions aux associations mentionnées dans le tableau récapitulatif ci-dessus ;
- **DIRE** que cette dépense sera imputée sur la ligne 6574 de la mission relations internationales qui présente les disponibilités budgétaires ;
- **AUTORISER** Madame Le Président à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

OBJET : Institution - Relations internationales - Attribution de subventions aux associations

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

The image shows the official seal of the Communauté du Pays d'Aix, which is circular and contains a central emblem with a star and the text 'COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX' and 'UNION DANS L'EXPERIENCE'. A large, stylized handwritten signature in black ink is written over the seal and extends downwards and to the right.

Acte rendu exécutoire
Par transmission en
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le 13 AVR. 2011